



APSAD & NF Service - Service d'installation et de maintenance des extincteurs (I4-NF 285)

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par AFNOR Certification, CNPP Cert

Délivré par :

AFNOR Certification (certification)

accréditation n° 5-0030

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>
CNPP Cert (certification)

accréditation n° 5-0547

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Prestations de service d'installation et de maintenance des extincteurs

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Certification délivrée à des entreprises pour les services qu'elles fournissent dans les domaines suivants :- installation des extincteurs portatifs et mobiles ;- maintenance des extincteurs portatifs et mobiles ;- maintenance des extincteurs fixes.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur site ou chantier par sondage
Prise en compte de la satisfaction client	non
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Audit de dossier par sondage
Suivi annuel de la qualité des services associés	non

Service associé : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Règles générales de la Marque NF Service. Référentiel général B0 de la certification APSAD de service. Référentiel I4 - NF 285. Règles d'installation APSAD R4. Norme NF S 61-922.
Dossier	Dossier de demande d'admission complété et accompagné des documents demandés. Recevabilité sur la base du dossier adressé par le demandeur.
Examen	La certification est délivrée après audits, contrôles de connaissances et vérifications en clientèle des prestations fournies.
Modalités de décision d'attribution	Comité consultatif indépendant qui comprend des représentants de la profession de l'assurance, des professionnels de la sécurité et des pouvoirs publics concernés.
Durée de validité (en mois)	36
Modalités de suivi	Des contrôles périodiques sont effectués pour le maintien de la certification.
Périodicité du suivi (en mois)	12